

ETAT DE LIQUIDATION

De l'ISSR (indemnité de sujétions spéciales de remplacement)

Dispositif : sur poste fractionné

(décret n° 89.825 du 09 novembre 1989 : indemnité 702)

(décret n°2015-1087 du 28 août 2015 modifié : indemnité 1882 REP+ et .1883 REP)

(décret n° 2017-0964 : indemnité 1994)

DEPARTEMENT :

44 49
 53
 72 85

Programme d' :
 Code administration : 603 Indemnité : 702 (sur temps scolaire exclusivement)

Nom – Prénom enseignant(e) sur poste fractionné :
Ecole de rattachement : **IEN :**
Autre école d'intervention (préciser REP ou REP+, Segpa, EREA) :

Ecole d'intervention MATIN		Ecole d'intervention APRES MIDI	Partie réservée à l'administration			
Veillez indiquer, le cas échéant, le motif d'absence ou la période de congés			Km aller	Code taux	Nbre de jours	MONTANT
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

Signature intéressé(e)	Visa IEN ou chef(fe) d'établissement (date, cachet et signature)	Visa Inspecteur(rice) académique (date, cachet et signature)	Visa SIDEEP (date, cachet et signature)
------------------------	--	---	--

Ce document est à remettre à votre IEN de circonscription qui le transmettra à la cellule GRH de votre département d'affectation

		(cadre réservé cellule GRH)	
--	--	-----------------------------	--

**Pièce comptable obligatoire dans le
cadre de la réglementation financière**